

## Appel à projets 2021 de l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes COVID-19 Pays à revenus faibles et intermédiaires (LMIC)

*Les informations contenues dans le présent règlement sont issues du document de référence de l'ANRS intitulé "Modalités d'organisation administrative, scientifique et financière de l'ANRS" (MOASF), portant règlement financier des aides à la recherche allouées par l'ANRS, auquel vous pouvez vous référer sur le site internet de l'ANRS ou dans la rubrique "Documents de référence" de la plateforme de gestion des appels à projets.*

### **Contexte de l'appel à projets 2021 sur l'infection au coronavirus SARS-CoV-2 « COVID-19 LMIC 2021 » :**

En réponse à la pandémie de Covid-19, l'ANRS a mobilisé la communauté scientifique pour répondre aux problématiques spécifiques posées par l'épidémie dans les contextes des pays à revenus faibles et intermédiaires (LMIC). L'appel à projets « Flash » Covid-19 Sud lancé en avril 2020 a ainsi permis de financer 32 projets, impliquant 27 pays.

Plusieurs de ces projets avaient une dimension internationale dans une approche collaborative sud-sud entre plusieurs pays. Certains de ces projets seront menés (en totalité ou partie) dans un des pays où l'ANRS entretient des partenariats durables avec des institutions de santé publique et de recherche, en lien avec les autorités nationales : Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Sénégal et Vietnam.

Aujourd'hui, la pandémie se poursuit, partout dans le monde. La nouvelle vague des infections est particulièrement marquée dans de nombreux pays à revenus faibles et intermédiaires, et soulève de nouvelles problématiques spécifiques à ces contextes.

Les groupes d'animation de l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes, et notamment la Task-Force Covid-19 dans les pays à revenus faibles et intermédiaires (co-pilotée par l'ANRS et l'IRD) et l'Action Coordonnée Sciences Humaines et Sociales Covid-19, ont permis de cartographier les projets Covid-19 associant des équipes françaises et des équipes implantées dans les pays à revenus faibles et intermédiaires et d'identifier des axes de travail prioritaires non couverts jusqu'ici.

**Dans la continuité de son action engagée depuis plus d'un an, l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes souhaite poursuivre son engagement et ouvrir un second appel à projets Covid-19, dédié aux pays à revenus faibles et intermédiaires.**

---

## Modalités générales

---

### Périmètre

Seuls les projets de recherche en lien avec l'**infection au coronavirus SARS-CoV-2** sont recevables, selon les axes de recherche prioritaires précisés ci-dessous. Le lien avec le VIH, les hépatites virales, la tuberculose

ou les infections sexuellement transmises n'est **pas** un prérequis.

Cet appel à projets cible plus particulièrement les projets d'envergure, multidisciplinaires, impliquant plusieurs pays et permettant d'accompagner la structuration de la recherche dans les pays concernés.  
La suite d'un projet financé dans le cadre de l'AAP Flash Covid-19 Sud 2020 de l'ANRS est éligible.

### **Axes de recherche prioritaires :**

#### **1. Dynamique de l'infection**

- Dynamique du SARS-CoV-2 : épidémiologie moléculaire, émergence de variants et conséquences épidémique, diagnostique, vaccinale voire thérapeutique...
- Dynamique de l'épidémie à SARS-CoV-2 et ses déterminants : études en population générale ; dynamiques spatio-temporelles, risques d'aggravation, d'hospitalisation et de décès ; modélisation ; pratiques socio-culturelles à risque de transmission ;
- Outils de prévention et de contrôle du SARS-CoV-2 (hors vaccin) : contagiosité, déterminants, interventions

#### **2. Impact de l'infection**

- Impact individuel de la pandémie et de l'infection : Covid-Long, sur les co-morbidités, sur la santé mentale, etc.
- Impact collectif de la pandémie : politique, sociétal, accès aux soins et systèmes de santé, économie, effets du confinement et des politiques publiques mises en place en réponse à la crise, stigmatisation, mobilisations spontanées, communautaires, caritatives et entraide pour faire face aux effets des mesures anti-covid, ...

#### **3. Accès aux vaccins**

- Politiques de vaccination : populations prioritaires, rôle secteur privé et entreprises, rôle des associations de patients et dispositifs de couverture sociale...
- Programmes de vaccination : faisabilité, perceptions, vécu, pratiques, équité dans l'accès...
- Vaccinovigilance : pharmacovigilance, usages et détournements, diagnostic des symptômes post-vaccination
- Production-Approvisionnement des vaccins : réglementation, logistique, propriété intellectuelle, juridique, génériques

#### **4. Information & Stratégies de communication**

- Incertitudes scientifiques et controverses
- Stratégies d'engagement communautaire et d'information vers les populations
- Stratégies de lutte contre les infox (fake news) notamment véhiculées par les réseaux sociaux
- Production et interprétation des données et interprétations alternatives

### **Ne sont pas éligibles à cet appel à projets :**

- Les contrats d'initiation
- Les demandes d'allocation de recherche non intégrées dans les projets de recherche
- Les projets centrés sur une approche One Health et facteurs d'origine du virus
- Les essais cliniques thérapeutiques et vaccinaux.

### **Pré-requis**

Les projets de recherche doivent obligatoirement impliquer une équipe française (équipe A) et une équipe d'un pays à revenus faibles et intermédiaires (équipe B) auxquelles appartiendront respectivement les 2 porteurs du projet. D'autres équipes, aussi bien françaises qu'étrangères, pourront être associées à ces deux équipes porteuses du projet et se déclineront en équipes C, D, E, etc.

Les projets de recherche doivent être menés dans des pays dits "à faible revenu ou revenu intermédiaire" selon la classification de la Banque Mondiale (Low and middle income countries). Voir annexe 1.

L'ANRS | Maladies infectieuses émergentes anime un réseau de chercheurs dans les pays à revenus faibles et intermédiaires dont la liste figure en annexe 2. Les chercheurs soumettant un projet à cet appel à projets sont encouragés à contacter préalablement les coordonnateurs de ces réseaux pour une aide à la conception, la mise en place et la conduite des projets.

## Calendrier

Ouverture : jeudi 15 avril 2021

Date limite de dépôt des dossiers : mardi 11 mai 2021 à 23h59

Communication des résultats définitifs: mardi 15 juin 2021

## Mode de soumission

Toutes les demandes doivent impérativement être soumises en ligne par le biais de la plateforme d'appels à projets de l'ANRS : <https://apogee.anrs.fr>

Le formulaire à compléter en ligne comprend 3 principales parties : les informations administratives et scientifiques sur le porteur du projet et sur les équipes éventuellement associées, la présentation scientifique du projet proprement dit, puis la partie budgétaire.

La partie du dossier intitulée "Liste des personnes impliquées dans la réalisation du projet" devra être imprimée et signée de manière **manuscrite** par chacune des personnes impliquées (une liste par équipe du projet), puis sera retournée à l'ANRS au plus tard une semaine après la clôture de l'appel à projets. Compte tenu des circonstances sanitaires actuelles, la liste dûment signée pourra être scannée et envoyée par e-mail, avec envoi de la version originale papier dans les 30 jours suivant la clôture de l'AAP. Dans tous les cas, l'original de la liste comprenant les signatures manuscrites de l'ensemble des intervenants devra avoir été transmise au préalable de toute mise en place du financement.

La partie budgétaire du dossier permet de déterminer le budget du projet qui devra être établi en coûts complets, c'est-à-dire en listant et en estimant l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation du projet : aussi bien ceux dont le financement est demandé à l'ANRS que ceux qui seront supportés par les organismes opérateurs du projet (notamment le temps des personnels permanents chercheurs et ingénieurs impliqués dans le projet), ou bien ceux qui sont déjà financés par l'ANRS mais dans un autre cadre (par ex. centres de méthodologie et de gestion, postes de moniteurs ou boursiers déjà en poste mais qui contribueront au projet). L'encadré situé en bas du tableau est à renseigner obligatoirement pour justifier la demande budgétaire.

Parmi les coûts dont le financement est demandé à l'ANRS dans le cadre du projet, il faudra prévoir également ceux qui seront supportés directement par l'ANRS du fait de sa qualité de promoteur dans le cas où les porteurs du projet lui demandent d'assurer ce rôle.

Une fois l'ensemble des coûts identifiés, il conviendra ensuite d'indiquer comment chacun de ces coûts sera couvert : par un financement déjà acquis ou dont la demande est en cours (et auprès de qui), ou bien par le financement demandé à l'ANRS au titre du projet.

Un document d'aide au remplissage du formulaire, en particulier pour la partie budgétaire, est consultable dans la rubrique "Documents de référence" de la plateforme d'appels à projets. Exceptionnellement pour cet appel à projets, le remplissage des onglets "Publications et brevets de l'équipe" et "Information sur les projets ANRS en cours et déposés" est facultatif. Afin de pouvoir générer un document final, la mention NA devra être ajoutée

dans le formulaire de ces deux onglets.

### **Durée des projets**

Dans le cadre de cet appel à projets exceptionnel, les projets ne pourront pas dépasser une durée de 24 mois.

---

## **Procédures règlementaire et éthique**

---

L'ensemble des projets de recherche dans les pays à revenus faibles et intermédiaires est soumis aux règles en matière d'éthique issues de la "Charte d'éthique de la recherche dans les pays en développement", accessible soit sur le site internet de l'ANRS, soit dans la rubrique "Documents de référence" de la plateforme d'appels à projets.

Les porteurs des projets **se rattachant à une recherche existante** (essai thérapeutique, cohorte ou étude physiopathologique), doivent se rapprocher, en amont de la constitution de leur dossier, du conseil scientifique de ladite recherche pour obtenir son accord. Un courrier du conseil scientifique sera joint au dossier d'appel à projets. Il est également demandé aux porteurs de ces projets de faire un bref rappel de la recherche existante (objectifs, population à l'étude...) à laquelle se rattache le projet et de faire un point sur son état d'avancement (état des inclusions, suivis...)

---

## **Promotion de la science ouverte**

---

Dans le cadre de la contribution de l'ANRS à la promotion de la science ouverte, et en lien avec le plan national, les porteurs des projets ainsi que les équipes associées s'engagent, en cas de financement, à déposer les publications scientifiques issues de leur projet (texte intégral) dans une archive ouverte, soit directement dans HAL soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale.

Ce dépôt s'effectue dans les conditions de l'article 30 de la Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (article L533-4 du Code de la recherche).

Par ailleurs, l'ANRS recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert. Voir sur ce point le site [www.doaj.org](http://www.doaj.org) qui répertorie les revues scientifiques dont les articles sont évalués par les pairs et en libre accès, ainsi que le site [www.doabooks.org](http://www.doabooks.org) qui fait de même pour les monographies.

---

## **Modalités de soutien**

---

### **Délais de financement**

Les financements seront mis en place entre 4 et 12 semaines après la publication des résultats de l'appel à projet. Ceci sous réserve que les étapes administratives, éthiques et règlementaires postérieures à l'acceptation du projet aient été conduites dans les délais requis.

### **Forme de l'aide**

Pour les projets conduits en partenariat entre plusieurs équipes, l'ANRS finance séparément chacune des équipes du projet de recherche.

Le financement est mis en place sous forme de subvention versée à l'organisme de rattachement du responsable scientifique de chaque équipe du projet. C'est donc cet organisme ("l'organisme gestionnaire") qui en assurera la gestion et qui devra justifier de l'utilisation de la subvention à l'issue du projet.

La subvention est répartie entre équipement, fonctionnement et personnel. Les budgets des projets retenus sont toutefois susceptibles d'être modifiés par l'ANRS, notamment afin de veiller à l'équilibre entre ces différents types de dépenses.

En outre, les crédits d'équipement alloués dans le cadre des appels à projets ne peuvent excéder un montant de 20.000 € par équipe du projet.

S'agissant des projets de recherche pluriannuels, les financements sont versés par tranches couvrant chacune au maximum 12 mois de réalisation du projet. Exceptionnellement, les projets d'une durée supérieure à 12 mois et inférieure à 2 ans pourront, si cela se justifie, être financés en un seul versement couvrant toute la durée du projet. Les modalités de fourniture de rapports scientifiques et/ou financiers intermédiaires entre chaque tranche sont définies, le cas échéant, dans les actes attributifs des aides concernées.

Dans tous les cas, le versement des tranches suivantes restera conditionné par les disponibilités budgétaires de l'ANRS sur les exercices concernés et par son appréciation du déroulement du projet.

Suite à la production des rapports scientifique et financier finaux, et conformément à la réglementation sur les subventions publiques, les crédits qui resteront inutilisés en fin de projet, ou qui auront été utilisés pour un objet ou d'une manière non conforme aux conditions de leur attribution, devront être restitués à l'ANRS par l'organisme gestionnaire.

### Frais de gestion

L'ANRS sollicite par principe auprès des organismes gestionnaires une suppression ou une limitation au strict minimum des frais de gestion prélevés par eux sur les soutiens qu'elle leur verse. En cas de stricte impossibilité pour l'organisme gestionnaire de consentir à cette suppression, le taux des frais généraux et de gestion imputables au projet sera plafonné à 4% du montant total des dépenses aidées.

---

## Pièces administratives à fournir pour les organismes gestionnaires non encore référencés par l'ANRS

---

Dès lors que le financement du projet de recherche ou du contrat d'initiation sera accordé par l'ANRS et dans l'hypothèse où l'organisme gestionnaire souhaité ne serait pas encore référencé par l'ANRS, le bénéficiaire sera tenu de transmettre à l'ANRS à *minima* les pièces administratives suivantes :

1. Un document officiel indiquant la **nature juridique de l'organisme** (décret de création, statuts, etc.) et son **objet en relation avec la recherche**, notamment en matière de réalisation et de gestion de projets de recherche.
2. **Le nom et la qualité dûment certifiés du représentant de l'organisme**, habilité à signer la convention de financement (arrêté ou décret de nomination, délégation de signature...)
3. **Les références bancaires complètes de l'organisme gestionnaire** sous la forme d'un RIB original ou de tout autre document original certifié par la banque de l'organisme et indiquant ses références bancaires complètes (une attestation de tenue de compte par exemple).

Les mêmes documents pourront vous être demandés si l'organisme est déjà référencé mais n'a plus été gestionnaire de crédits ANRS depuis au moins trois ans ou en cas de changement survenu dans les références

bancaires ou le représentant légal de l'organisme.

**Ces documents ne seront à fournir qu'après l'acceptation du projet, le cas échéant, et n'ont donc pas à être communiquée lors de la soumission du projet via la plateforme d'appels à projets.**

L'ANRS se réserve le droit de refuser un organisme gestionnaire ne répondant pas aux critères requis par ses procédures de référencement ou dont les anciens dossiers de subventions ne sont pas soldés sur le plan administratif (absence de rapport financier ou contentieux en cours pour le recouvrement de crédits non utilisés). L'ANRS pourra également demander toute autre information en sus de celles listées ci-dessus afin de mener à bien la procédure de référencement de l'organisme gestionnaire proposé pour le projet.

---

## Rapport d'activité final et publications

---

Pour chaque projet de recherche financé, le bénéficiaire sera tenu de faire parvenir à l'ANRS, dans les 3 mois qui suivent la date d'échéance du soutien :

1. Les **tirés à part de publications** dans des revues à comité de lecture, à condition qu'elles correspondent au sujet du projet de recherche, ainsi qu'un **rapport scientifique du projet**.
2. Un **résumé de travail** en 5 pages maximum.
3. Les notes de recommandations (policy briefs) adressées aux autorités sanitaires, si des résultats probants obtenus méritent leur attention singulière.
4. Un **rapport financier** détaillant l'utilisation faite des crédits attribués pour le projet, certifié par un représentant de l'organisme gestionnaire dûment habilité en matière financière.

**Toute publication de résultats (abstracts, articles, etc.) obtenus dans le cadre du projet soutenu devra impérativement faire mention du concours financier de l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes. Toute publication ou communication acceptée dans un congrès doit être communiquée à l'ANRS, avant le congrès, dès lors qu'elle relève du projet.**

---

## Contacts

---

Département Soutien Structurants à la Recherche – Equipe Appels à projets : [aap@anrs.fr](mailto:aap@anrs.fr)

En cas de problème technique sur l'application : [apogee@anrs.fr](mailto:apogee@anrs.fr)

---

## Annexes

---

### Annexe 1 : Liste des pays éligibles

Afghanistan	Dominica
Albania	Dominican Republic
<b>Algeria</b>	Ecuador
American Samoa	Egypt, Arab Rep.
Angola	El Salvador
Argentina	Equatorial Guinea
Armenia	Eritrea
Azerbaijan	Eswatini
Bangladesh	Ethiopia
Belarus	Fiji
Belize	Gabon
<b>Benin</b>	Gambia, The
Bhutan	Georgia
Bolivia	Ghana
Bosnia and Herzegovina	Grenada
Botswana	Guatemala
Brazil	Guinea
Bulgaria	Guinea-Bissau
Burkina Faso	Guyana
Burundi	Haiti
Cabo Verde	Honduras
Cambodia	India
Cameroon	<b>Indonesia</b>
Central African Republic	Iran, Islamic Rep.
Chad	Iraq
China	Jamaica
Colombia	Jordan
Comoros	Kazakhstan
Congo, Dem. Rep.	Kenya
Congo, Rep.	Kiribati
Costa Rica	Korea, Dem. People's Rep.
Côte d'Ivoire	Kosovo
Cuba	Kyrgyz Republic
Djibouti	Lao PDR

Lebanon	Senegal
Lesotho	Serbia
Liberia	Sierra Leone
Libya	Solomon Islands
Madagascar	Somalia
Malawi	South Africa
Malaysia	South Sudan
Maldives	<b>Sri Lanka</b>
Mali	St. Lucia
Marshall Islands	St. Vincent and the Grenadines
Mauritania	<b>Sudan</b>
Mexico	Suriname
Micronesia, Fed. Sts.	Syrian Arab Republic
Moldova	Tajikistan
Mongolia	<b>Tanzania</b>
Montenegro	Thailand
Morocco	Timor-Leste
Mozambique	Togo
Myanmar	Tonga
Namibia	Tunisia
<b>Nepal</b>	Turkey
Nicaragua	Turkmenistan
Niger	Tuvalu
Nigeria	Uganda
North Macedonia	Ukraine
Pakistan	Uzbekistan
Papua New Guinea	Vanuatu
Paraguay	Venezuela, RB
Peru	Vietnam
Philippines	West Bank and Gaza
Russian Federation	Yemen, Rep.
Rwanda	Zambia
Samoa	Zimbabwe
São Tomé and Príncipe	



## Annexe 2 : Liste des sites et contacts

Site	Nom	Prénom	Courriel	Fonction
<b>Brésil</b>	DE CASTRO	Nathalie	nathalie.de-castro@aphp.fr	Coordinatrice Nord
	PIMENTA	Cristina	cpimenta48@gmail.com	Coordinatrice Sud
<b>Burkina Faso</b>	KANIA	Dramane	draka3703@yahoo.fr	Coordinateur Sud
	VAN DE PERRE	Philippe	philippe.vande-perre@inserm.fr	Coordinateur Nord
<b>Cambodge</b>	SPIRE	Bruno	bruno.spire@inserm.fr	Coordinateur Nord
	MEAN	Chii Vun	mchhivun@nchads.org	Coordinateur adjoint Sud
	SAPHONN	Vonthanak	vonthanak@uhs.edu.kh	Coordinateur Sud
<b>Cameroun</b>	DELAPORTE	Eric	eric.delaporte@ird.fr	Coordinateur Nord
	EITEL	Mpoudi Ngole	empoudi2001@yahoo.co.uk	Coordinateur adjoint Sud
<b>Côte d'Ivoire</b>	EHOLIE	Serge	sergeholie@yahoo.fr	Coordinateur adjoint Sud
	N'DRI-YOMAN	Thérèse	yoman-therese.ndri@pacci.ci	Coordinatrice Sud
	ANGLARET	Xavier	Xavier.Anglaret@u-bordeaux.fr	Coordinateur Nord
<b>Égypte</b>	FONTANET	Arnaud	arnaud.fontanet@pasteur.fr	Coordinateur Nord
	ESMAT	Gamal	g_esmat@yahoo.com	Coordinateur Sud
<b>Sénégal</b>	TAVERNE	Bernard	bernard.taverne@ird.fr	Coordinateur Nord
	N'DOYE	Ibra	ibra.ndoye@yahoo.fr	Coordinateur Sud
<b>Vietnam</b>	LAUREILLARD	Didier	didier.laureillard@yahoo.fr	Coordinateur Nord
	PHAN THI	Thu Huong	huongphanmoh@gmail.com	Coordinatrice Sud
	KHO THI HUE	Chi	chi.vaacmoh@gmail.com	Coordinatrice adjointe Sud